

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

Présents (es) : M. Stéphane ISSANCHOU, maire

MM. Alexandre CHARDON, Jean PIMENTEL et Frédéric PELLETIER, adjoints

Mmes Yana CROLET, Amélie PIMENTEL, et Patricia VERPILLAT MM Anthony GOYET, et Jérémy MONNARD.

Absents(es) Excusé(es) : Mme Natacha RICHARD (donne pouvoir Frédéric PELLETIER) et M. Julien GARNIER (donne pouvoir à Jean PIMENTEL).

Secrétaire de séance : Anthony GOYET

Le quorum étant atteint, M. le maire remercie les membres du conseil municipal de leur présence.

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu du 17 mars 2022 n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

M. le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de location d'un terrain communal par M. MONNARD. Le conseil accepte cet ajout à l'ordre du jour.

1/ Présentation des décisions valant délibérations :

M. le maire présente les décisions prises valant délibération en vertu de titre de l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (délibérations n°20/2020 et 27/2020 du conseil municipal).

▣ Travaux électrique à l'appartement communal de la Cure :

Des travaux électriques ont été réalisés à la cuisine de l'appartement côté Ouest avec la pose de 10 prises électriques supplémentaires pour un coût de 792,00 € HT. L'objectif étant une question de sécurité en évitant l'emploi de multiprises pouvant engendrer des surtensions.

2/ Prime IFSE de l'adjoint technique :

M. le maire donne lecture de la demande de M Nicolas SIMONET concernant une augmentation de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE). Il rappelle la situation administrative de l'agent et précise que cette prime est versée mensuellement et a pour but de valoriser l'exercice des fonctions de l'agent. Au vu de l'implication et des compétences démontrées de M. SIMONET, le conseil municipal accepte cette demande.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'augmenter le montant mensuel de l'ISFE perçu par Monsieur Nicolas SIMONET – adjoint technique de 25 € passant ainsi à 50 €/mois à compter du 1^{er} mai 2022,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3/ Demande d'achat d'une parcelle communale :

M. le maire donne lecture du courriel de Mme BRANCHARD et M. VIVANCOS, demeurant Les Montagnier à Verges, concernant une proposition d'achat de parcelle forestière limitrophes à leur terrain pour une superficie de 430 à 1910 m² (parcelles OE 0473, ZE 0005 ou OE 0470) pour leur fils.

Il est précisé que certaines parcelles communales sont des forêts soumises au régime forestier (forêts productives gérées par l'ONF pour le compte de la commune) et qu'elles participent au revenu de la commune.

Considérant que cette demande porte sur le patrimoine commun de l'ensemble des publics et que la situation financière de la commune ne nécessite pas de se séparer de ce bien, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de refuser la proposition de Mme BRANCHARD et M. VIVANCOS,
- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux demandeurs.

4/ Contrat d'approvisionnement « coupe de bois » de l'ONF :

M. le maire rappelle que l'ONF avait proposé à la commune un contrat d'approvisionnement de ce type en 2020.

M. PELLETIER indique ne pas disposer, ce jour, de l'ensemble des éléments pour exposer le dossier. Il est proposé d'ajourner le dossier et de le reporter à la prochaine séance du conseil municipal.

5/ Demande d'exploitation d'un terrain communal au Visessard :

M. MONNARD, étant concerné par ce dossier, sort de la salle.

M. le maire donne lecture de la demande de M. MONNARD (GAEC des Pâquerettes à Binans) de ré-exploiter la parcelle ZD 0102 au lotissement du Visessard. Cette parcelle, (environ 1 800 m²) précédemment exploitée par le GAEC, avait été restituée dans le cadre du projet d'assainissement du lotissement. Il est rappelé que Mme RICHARD avait demandé la possibilité de faire du jardin sur ce terrain.

Afin d'éviter l'enfrichement du terrain, M. le maire propose de mettre le terrain à titre gracieux au GAEC afin de pouvoir le récupérer au besoin pour l'assainissement (intérêt général de la commune) et de réserver un lopin de terre pour Mme RICHARD sous les mêmes conditions. La mise à disposition étant gratuite, il est demandé que le terrain ne soit pas déclaré aux aides agricoles.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide la mise à disposition à titre gracieux de la parcelle ZE 0102 au Visessard à M. MONNARD et Mme RICHARD sous réserve de respect des dispositions énoncés ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire d'établir une convention de mise à disposition à titre gracieux avec les demandeurs,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6/ Point sur le site internet de la commune :

M. le maire rappelle que ce projet a été acté en conseil municipal du 14 janvier 2021. Le but de ce site internet est d'apporter un service d'information aux habitants. Ce projet a été animé par Mme CROLET et M. CHARDON et est le résultat d'un travail collectif ayant associés les habitants et les associations de Publy.

Mme CROLET présente le projet du site internet de la commune, elle précise qu'une dernière réunion aura lieu courant mai avec les habitants intéressés pour finaliser le site internet. Une présentation au village est envisagée le 8 mai suite à la cérémonie sous réserve que le site soit finalisé. L'ensemble du conseil souligne la qualité du rendu et se félicite de ce travail.

Mme CROLET souligne l'implication et l'assiduité des habitants du village ayant participé à cette action.

M. le maire remercie Mme CROLET et M. CHARDON pour leur investissement ainsi que l'ensemble des publicains qui se sont impliqués dans ce projet.

7/ Permanence annuelle de la salle communale :

Le tour de permanence dans le cadre des locations de la salle communale s'établit comme suit :

Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022
Yana CROLET	Jérémy MONNARD	Julien GARNIER	Jean PIMENTEL	Amélie PIMENTEL	Frédéric PELLETIER
Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril 2023	
Patricia VERPILLAT	Stéphane ISSANCHOU	Natacha RICHARD	Anthony GOYET	Alexandre CHARDON	

8/ Permanence pour les élections présidentielles :

Le premier tour de l'élection présidentielle se déroulera dimanche 10 avril.

M. le maire présente les préconisations sanitaires à appliquer durant le scrutin et signale que les horaires d'ouverture seront de 8h00 à 19h00 (information de la préfecture). Il propose de répartir cette heure supplémentaire sur les 4 permanences.

☐ **Permanence des bureaux pour les élections :**

Suivant les observations recueillies, l'organisation des tours de permanence évoluent et s'établissent comme suit :

10 avril 2022			
8h00 - 10h45	Frédéric PELLETIER	Sonia ou Hervé POMARO	Anthony GOYET
10h45 - 13h30	Stéphane ISSANCHOU	Yana CROLET	Jérémy MONNARD
13h30- 16h15	Jean PIMENTEL	Amélie PIMENTEL	Jean-Luc DEBUSIER
16h15 - 19h00	Alexandre CHARDON	Patricia VERPILLAT	Natacha RICHARD
Dépouillement	Stéphane ISSANCHOU – Alexandre CHARDON – Anthony GOYET – Yana CROLET		

24 avril 2022			
8h00 - 10h45	Frédéric PELLETIER	Anthony GOYET	Jérémy MONNARD
10h45 - 13h30	Stéphane ISSANCHOU	? - A rechercher	Natacha RICHARD
13h30- 16h15	Jean PIMENTEL	Amélie PIMENTEL	Jean-Luc DEBUYSER
16h15 - 19h00	Alexandre CHARDON	Patricia VERPILLAT	Julien GARNIER
Dépouillement	Stéphane ISSANCHOU – Alexandre CHARDON – Natacha RICHARD - Frédéric PELLETIER		

9/ Point sur les travaux de la RD 4 :

M. PIMENTEL informe le conseil de la réception des travaux des aménagements de la RD 4 a eu lieu le 29 mars en présence des entreprises Eiffage et Signaux Girod, et du service voirie d'ECLA. Les travaux sont conformes au résultat attendu.

Quelques travaux restent à finaliser (prévu fin avril courant mai) à savoir :

- pose de galets autour des panneaux d'entrée et sortie d'agglomération (direction Nogna),
- pose de balise d'obstacle et plot de bordure rétro réfléchissant en entrée et sortie du village,
- pose d'une balise de signalisation (îlot d'entrée) et déplacement du panneau de circulation,
- signalisation des passages piétons en traversée du village,
- marquage au sol (passages piétons, stop...).

A l'issu de ces travaux, il sera nécessaire de prendre un arrêté de limitation de vitesse à 30 km/h sur la traversée du village.

M. le maire rappelle la modification demandée concernant le revêtement en enrobé des trottoirs (séance du conseil du 13 janvier dernier). Suite à la réception des travaux l'entreprise Eiffage a établi la plus-value suite à la finalisation du chantier à 5 106,00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide cette plus-value de 5 106,00 € HT concernant la modification des travaux de l'aménagement de la RD4
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. PIMENTEL indique qu'une partie de voirie a été rénovée sur la route de Verges (secteur Le Pissard) et qu'une deuxième tranche est prévue sur la même route (secteur de Roche Jean) ce printemps.

10/ Informations et questions diverses :

☐ ***Réunion du Conseil communautaire d'ECLA (24 mars) :***

M. CHARDON rend compte du dernier conseil communautaire. Les comptes administratifs de la communauté de communes ont été approuvés et il est à noter une amélioration des finances d'ECLA. Un

débat a eu lieu concernant la taxe sur les ordures ménagères (conservation de la taxe ou mise en œuvre d'une redevance) ainsi que sur les subventions aux événements culturels.

☐ ***Assemblée générale de l'Office Intercommunal des Sports (31 mars) :***

M. le maire donne lecture du compte-rendu de Mme RICHARD sur l'AG de l'OIS. Les activités sportives ont été encore perturbées en 2021 mais les subventions ont continué à être versées. La cotisation n'évolue pas (38 € pour les clubs et 19 € pour les associations) mais une augmentation est envisagée pour 2022. Le rapport financier laisse apparaître un excédent de + 2 267 €. La nouvelle Cité des sports a été évoquée ainsi que l'absence de structures adaptées notamment pour la gymnastique.

☐ ***Comité syndical du SICTOM de Lons le Saunier (29 mars)***

M. le maire donne lecture du compte-rendu de Mme RICHARD relatif à cette réunion. L'évolution du tonnage des déchets non recyclables est en baisse depuis 2014 grâce au compostage (de 16 000 t. à 14 000 t.). Ces résultats sont encourageants mais nécessitent de poursuivre les campagnes d'information. Une nouvelle déchetterie est prévue à Bletterans (coût d'un millions d'euros). LE SICTOM prévoit l'acquisition en 2022, de 2 véhicules pour la collecte et d'un camion pour les bennes semi-enterrées. L'arrêt de la collecte des tontes en déchetterie a généré une économie de 53 000 €.

☐ ***Point sur la stérilisation de chats errants :***

M. le maire rappelle le sujet évoqué en séance du 18 novembre 2021 et informe le conseil des conditions d'une campagne de stérilisation des chats errants. La SPA fourni une cage de capture et assure un soutien financier pour les frais de stérilisation chez les vétérinaires affiliés. La commune a en charge la capture, le transport et le relâcher des chats stérilisés, et prend en charge la moitié des frais vétérinaires (stérilisation + identification). Une participation de 50 € par chat est demandée par le SPA.

Il est rappelé à tous les propriétaires de chats habitant la commune, la nécessité de stériliser leurs chats.

☐ ***Journée de nettoyage de printemps remerciement :***

La journée de nettoyage de la commune organisée conjointement entre la municipalité et l'ACCA a réuni, le 19 mars, une trentaine de bénévoles et a permis d'évacuer de nombreux déchets (ferrailles, verres, plastiques...). M. le maire remercie l'ACCA et l'ensemble des participants pour leur investissement et souhaite la poursuite de cette collaboration avec l'ACCA en 2023.

☐ ***Venue de la scierie mobile :***

A la demande de la commune, la scierie mobile ROCHET sera présente à la place de dépôt à compter du 19 avril.

☐ ***Journée fleurissement :***

La journée fleurissement de la commune aura lieu le **samedi 14 mai**. Rendez-vous est donné aux bénévoles à **9 h à la mairie**.

☐ ***Dons Ukraine – remerciement donateurs***

Suite à l'appel à dons, une vingtaine de foyers ont participé à cette collecte. M le maire se félicite du succès de cette opération et remercie l'ensemble des publics pour leur solidarité et leur générosité.

☐ ***Info marché de printemps ALPB :***

M. le maire indique que le marché de printemps de l'ALPB se déroulera le samedi 7 mai après-midi

Repas du conseil municipal :

Suspendu pendant 2 ans à cause de la pandémie du Covid 19, le traditionnel repas du conseil municipal aura lieu le 17 juin.

Le prochain conseil municipal se réunira le jeudi 5 mai 2022 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

S. ISSANCHOU	A. CHARDON	J. PIMENTEL	F. PELLETIER
Y. CROLET	A. PIMENTEL	N. RICHARD	P. VERPILLAT
		<i>Excusée</i>	
J. GARNIER	A. GOYET	J. MONNARD	
<i>Excusé</i>			